



Bureau d'imposition 9
Esch sur Alzette 2
33-35, Zénon Bernard
L-4031 ESCH SUR ALZETTE
B.P 252, L-4003 ESCH SUR ALZETTE
Tél: 247-80547
Fax: 2479-0400
esch.imp2@en.etat.lu
www.aed.public.lu

Date document: 24.10.2016

RC
UNIVERS OPTIQUE s.à r.l.

54, ZONE OP ZAEMER
L-4959 BASCHARAGE

Préère de conserver

**Taxe sur la Valeur Ajoutée
Communication de vos coordonnées**

I. Numéro de Matricule

2016 2448 235

Ce numéro est à utiliser dans toute correspondance avec l'administration ainsi que lors de vos paiements. Votre bureau d'imposition est indiqué ci-dessus.

Le dépôt de vos déclarations et le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée sont à effectuer annuellement.

Toute modification ultérieure de votre périodicité de déclaration et de paiement de la taxe sur la valeur ajoutée vous sera communiquée par l'administration.

La remise des déclarations de TVA ainsi que le paiement de la taxe sont à effectuer au bureau de la
Recette Centrale de l'Enregistrement et des Domaines

1-3, avenue Guillaume, B.P. 1004, L-1010 Luxembourg

Compte Chèque Postal : IBAN LU31 1111 0114 1970 0000 Code BIC: CCPLULL

Dorénavant, toute déclaration ne coïncidant pas avec votre périodicité de déclaration et de paiement sera refusée et renvoyée. La période d'imposition est l'année civile (art. 64 § 7).

II. Numéro d'identification

LU28839636

Ce numéro est à utiliser dans le cadre de vos opérations intracommunautaires ainsi que dans les documents d'importation et d'exportation.

En cas de livraisons de biens dans les conditions visées à l'article 43 § 1 sous d) et f) de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la T.V.A., vous êtes tenu de déposer avant le quinzième jour de chaque trimestre civil l'état récapitulatif des acquéreurs identifiés à la taxe sur la valeur ajoutée dans un autre Etat membre auxquels vous avez effectué ces livraisons de biens et pour lesquelles la taxe est devenue exigible au cours du trimestre civil précédent. Cet état récapitulatif est à déposer au

Service de Coopération Administrative en Matière T.V.A.

14, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Toute modification ultérieure de votre périodicité de dépôt de l'état récapitulatif des livraisons intracommunautaires des biens vous sera communiquée par l'administration.

Le préposé

Observation ad I. et II.

Les infractions aux dispositions concernant les déclarations et états récapitulatifs en matière de T.V.A. seront réprimées par une amende fiscale pouvant aller jusqu'à cinq mille euros par infraction
(art. 77 de la loi TVA modifiée du 12 février 1979).

Il est rappelé qu'en cas de livraisons et/ou d'acquisitions intracommunautaires de biens vous êtes également tenu de satisfaire à vos obligations statistiques. Pour des renseignements supplémentaires veuillez vous adresser au service ci-après :

STATEC, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, INTRASTAT, Tél : 247-84236, E-Mail: info-intrastat@statec.etat.lu

Extrait de votre fiche signalétique au verso.



Extrait Fiche Signalétique T.V.A.

Informations générales

Libellé	Valeur Actuelle
Dénomination	UNIVERS OPTIQUE s.à r.l.
Activité	commerce de matériel optique
Associé(s)	
Langue de correspondance	

Coordonnées Bancaires

Libellé	Valeur Actuelle
Banque	Dexia Banque Internationale A Luxembourg S.A.
N° Compte IBAN	LU10027510137205500
Titulaire	
Code BIC	BILLULL

Informations administratives

Libellé	Valeur
Régime de Déclaration	Annuel
Type assujetti	Assujetti normal
Numéro matricule	2016 2448 235
Numéro d'identification TVA	LU28839636
Code Activité	AN
Date début d'activité	15.10.2016
Date fin d'activité	

Adresses

Adresse standard (Siège)	54, ZONE OP ZAEMER L-4959 BASCHARAGE
Adresse commerciale	
Adresse d'expédition	

Prière de vérifier l'exactitude de ces données, et le cas échéant, de communiquer toute modification à l'administration au bureau d'imposition compétent dans les meilleurs délais.